



**ALLOCUTION DE SON EXCELLENCE
MONSIEUR DIENE FARBA SARR,
MINISTRE DU RENOUVEAU URBAIN, DE L'HABITAT ET
DU CADRE DE VIE
DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL**

*A l'occasion de la 3^{eme} Conférence des Nations Unies sur le
Logement et le Développement urbain durable (Habitat III)*

Quito (Equateur), le 18 octobre 2016

Vérifier au prononcé

➤ Monsieur le Président

➤ **Chers Collègues,**

➤ **Mesdames, Messieurs,**

Je voudrais exprimer la profonde gratitude de ma délégation aux Autorités équatoriennes pour les dispositions prises dans le cadre de l'organisation de cette Conférence.

En sa qualité de membre de Bureau du Comité Préparatoire de la Conférence, le Sénégal se félicite du travail accompli par les membres du Bureau et du Secrétariat d'Habitat III, qui ont su conduire, ensemble, avec la contribution de toutes les parties prenantes, à l'élaboration du "***Nouvel Agenda Urbain***". La position africaine commune a été déterminante à cet égard.

Le Sénégal apprécie à sa juste valeur son élection aux postes de Vice-Présidence et de Rapporteur général de la Conférence et remercie les Etats membres pour cette marque de confiance.

Ma délégation tient, à ce stade, à renouveler son soutien à l'ONU-Habitat et à réaffirmer, du haut de cette tribune, l'importance et la pertinence de son mandat qui gagnerait à être renforcé pour une bonne mise en oeuvre du "***Nouvel Agenda Urbain*** ».

Excellence, Mesdames Messieurs,

Cette troisième Conférence se tient dans un contexte où l'Afrique demeure plus que jamais confrontée aux défis d'une urbanisation rapide et souvent mal maîtrisée.

Une telle situation met en exergue l'importance que nous devons accorder au développement urbain durable.

Le rythme de la décentralisation au Sénégal, suit à peu près la cadence de la Conférence mondiale sur l'Habitat.

C'est ainsi qu'en **1972**, à la veille de la Conférence de Vancouver au Canada en 1976, le Sénégal avait, dans le cadre de l'Acte 1 de la décentralisation, adopté la loi portant réforme administrative et territoriale ayant abouti notamment à la création de la **Communauté rurale**.

En **1996**, fut mise en place la loi portant Code des Collectivités locales qui consacra la **Région**, comme entité locale.

Et en **2014**, fut votée la loi portant Acte 3 de la décentralisation marquée par la **communalisation intégrale** et l'érection du **Département** en collectivité locale.

Cela, dans le but de mieux prendre en charge les préoccupations des populations et de renforcer davantage la gouvernance locale dans un contexte de territorialisation des politiques publiques, facteur clé de succès du Plan Sénégal Emergent inspiré par Son Excellence, Monsieur Macky SALL, Président de la République du Sénégal.

Excellence, Mesdames Messieurs,

Dans le cadre de l'appropriation du nouvel agenda, il nous faudra entre autres, mettre un accent particulier sur la promotion de la planification territoriale.

Dans cette perspective, la nouvelle politique de développement économique et sociale initiée par le Sénégal dans le cadre du Plan Sénégal Emergent, accorde une importance au renouveau urbain et à la promotion de l'habitat social.

Le Plan Sénégal Emergent prévoit notamment l'aménagement de **900 ha** avant 2018 et **2 100 ha** avant 2023 et à produire **15 000 unités** d'habitation par an. Ceci

permettra de résorber progressivement le déficit de 300 000 logements.

Notre pays s'est résolument engagé à mettre en œuvre durant les vingt prochaines années des programmes importants dont:

1. l'élaboration d'une nouvelle Politique Nationale d'Urbanisation;
2. la création pour toutes les communes du Sénégal de documents de planification et de réglementation de l'occupation du sol;
3. l'établissement de nouveaux pôles urbains pour l'émergence d'établissements humains dans des zones à potentialité économique sur l'ensemble du territoire national;
4. l'accélération de l'offre en logements sociaux porteur de croissance économique et d'emplois;
5. la généralisation du programme d'aménagement de vastes trames d'accueil pour davantage faciliter l'accès au foncier aménagé;
- 6.** le renforcement du programme d'amélioration des bidonvilles

A ce sujet, la tenue du **Conseil National de l'Urbanisme, de l'Habitat et du Cadre de Vie** permettra la formulation d'une véritable politique de renouveau urbain.

Une bonne mise en oeuvre de ces politiques permettra de renforcer la résilience urbaine dans un cadre de vulnérabilité due aux conséquences néfastes liées aux changements climatiques et aux risques et catastrophes.

Excellence, Mesdames Messieurs,

Pour conclure, il m'est agréable de saisir cet instant solennel pour inviter toutes les délégations à venir prendre part à la deuxième édition du **Forum Ministériel Africain sur l'Habitat et le Développement Urbain (FOMAHDU)** qui aura lieu à **Dakar** (Sénégal) **en 2018**.

Je vous remercie de votre aimable attention.